



ÉDUCATION,
FAMILLE

RENTRÉE SCOLAIRE 2023 - NOUVEAUTÉS POUR LA CANTINE

#MantesEnAction

Une réflexion globale sur la politique tarifaire de la restauration scolaire vient d'être menée par la Ville.

Découvrez toutes les nouveautés.

Objectifs : proposer des tarifs plus justes et davantage de bio, privilégier les circuits courts et faire la chasse au gaspillage systématique.

Publié le 30 août 2023

Le contenu des assiettes des enfants dans les cantines change pour cette nouvelle rentrée.

Le choix d'un nouveau prestataire a été voté début juillet en Conseil municipal et les changements seront visibles en ce début d'année scolaire 2023 pour les enfants et leurs parents :

- Aucune famille ne paiera plus de 6€ alors que le prix d'un repas revient à 10,5€. La différence est **prise en charge par la Ville.**

› Lors de l'établissement ou le renouvellement de la

Carte Famille (<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.manteslajolie.fr%2Fquotidien%2Ffamilles-scolarite%2Fcarte-famille&data=05%7C02%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7C0e219d96e7384422ed9b08dd407c4795%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638737624706944688%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWU%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=N5vRI3P1pJN8EiRFn0N1A6U8VMaHcRraboC0n1y4CU%3D&reserved=0>)

en septembre, il est demandé aux familles de fournir un **calendrier type de présence** pour la restauration de leur(s) enfant(s) sur l'année. Celui-ci servira de référence.

Toutefois, il est possible de modifier les jours de présence à la cantine dans un délai de **48 heures avant le repas, hors week-end**, exemple : *modification le jeudi pour le repas du lundi, le vendredi pour celui du mardi, le lundi pour le jeudi, etc.*

Il s'applique conformément aux contraintes fixées par **Élior** et la volonté affichée de la Ville de réduire le gaspillage alimentaire et d'assurer une gestion optimale des repas.

A noter que dans certaines communes, les délais de réservation sont de 15 jours ou 1 mois avant.

Bon à savoir :

- Le repas réservé non consommé sera facturé au tarif de la famille (taux d'effort)
- Le repas consommé non réservé sera facturé au tarif majoré (10,90 euros)

› Une nouvelle application Elior est mise en place et offre une meilleur ergonomie et accessibilité aux familles : elle s'appelle **AppTable**

Disponible sur

[internet \(https://apptable.elior.com/connexion\)](https://apptable.elior.com/connexion)

,

[Playstore \(https://play.google.com/store/apps/details?id=com.elior.apptable&hl=fr&gl=US\)](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.elior.apptable&hl=fr&gl=US)

et

[Apple Store \(https://apps.apple.com/fr/app/apptable/id1560027818\)](https://apps.apple.com/fr/app/apptable/id1560027818)

.

› Les **aliments bios** prennent plus d'importance et sont davantage présentés aux élèves. Le choix des circuits courts pour l'approvisionnement est également privilégié.

› Le goûter, déjà proposé en classes maternelles, est désormais **étendu aux classes élémentaires** en périscolaire.

› Lutte accentuée contre le **gaspillage alimentaire**.

› Application du taux d'effort pour la restauration scolaire (tarif individualisé) ->

[Découvrez comment il est calculé en suivant ce lien](#)

.

› Les élèves des classes CHAM non domiciliés à Mantes la jolie se verront appliquer le tarif extra-muros.

- En cas d'erreur de facturation : les parents ont la possibilité de déposer une réclamation via l'application dédiée ou en contactant directement la **Hotline Elior - 01 41 29 38 84**. L'application **App'Table** reflète la facturation réelle, et il est essentiel de la mettre à jour régulièrement pour que les repas inscrits correspondent à ceux consommés.
 - Cette rigueur permet de sécuriser les inscriptions, notamment pour les élèves de classes élémentaires, de faciliter l'organisation et d'éviter que les enseignants doivent se fier aux dires des enfants pour les présences, aussi ce relevé d'effectif quotidien peut perturber le temps de classe et entraîner des erreurs.
 - En cas d'absence pour maladie : un certificat médical est nécessaire comme pièce justificative ou un certificat de passage aux urgences.
- [Retrouvez le nouveau règlement intérieur péri et extrascolaire en suivant ce lien.](#)

INFORMATIONS DE DERNIÈRE MINUTE

Suite au délais de traitement des contrats cantine avec notre prestataire **Elior**, certaines familles ne peuvent pas inscrire leurs enfants sur l'appli

[App'Table \(https://apptable.elior.com/connexion\)](https://apptable.elior.com/connexion)

pour la semaine de la rentrée.

Vous pouvez contacter la Hotline d'Elior au 01 41 29 38 84

PERMANENCES D'ELIOR

- Le lundi de 10h à 12h à HDV
- Le mardi de 16h à 19h à HDV
- Le mercredi de 10h à 12h à Gassicourt
- Le vendredi de 10h à 12h00 à HDV

Par conséquent, **aucune pénalité** ne sera appliquée en cas de non inscription durant le mois de **septembre**.

Cependant, les familles **doivent impérativement faire les démarches** pour faire leur

[Carte Famille](#)

et contrat **Elior** au plus vite.